

Les élus fribourgeois sous la Coupole font avancer la lutte contre les coûts de la santé

# Fribourg donne le la à Berne

« GUILLAUME CHILLIER

**Santé** » Fribourg uni pour montrer la voie. Les sept conseillers nationaux du canton ont obtenu hier une victoire d'équipe en trouvant une majorité en faveur d'un « modèle fribourgeois » d'assistance pharmaceutique dans les EMS. Une victoire par 96 voix contre 82 plutôt inattendue pour cette initiative cantonale, obtenue grâce aux socialistes, aux Verts et aux centristes. Mais aussi grâce à quelques voix importantes à droite, comme celles des Fribourgeois Pierre-André Page (udc) et de Jacques Bourgeois (plr), opposés sur ce coup à leur parti mais unis pour leur canton. « Du bon sens », affirment plusieurs élus, tant ce modèle est reconnu pour les économies qu'il permet dans les coûts de la santé.

Active dans ce dossier, Marie-France Roth Pasquier voit dans ce vote un bon signal. « Il y a déjà eu plusieurs demandes de revenir à ce modèle fribourgeois et de l'étendre ailleurs en Suisse, mais cela n'a jamais marché. Cependant, il fonctionne très bien s'il y a une volonté forte de collaborer sur les traitements médicamenteux entre médecins et pharmaciens », souligne l'élue du Centre.

Pour la sénatrice Johanna Gapany, ce vote du National était nécessaire. « Nous cherchons tous des solutions pour maîtriser les coûts de la santé sans réduire la qualité. Nous en tenons une et c'est le canton de Fribourg qui se montre novateur, en particulier les pharmaciens », se réjouit la libérale-radical. En décembre 2021, « son » Conseil des Etats avait rejeté (19 voix contre 7, 3 abstentions) la proposition fribourgeoise. Avec le vote du jour, il devra l'analyser à nouveau.

## Seize ans d'économies

Ce modèle fribourgeois a fonctionné pendant seize ans, entre 2002 et 2018. A l'époque, le canton avait mis en place un système forfaitaire pour la dis-



Le modèle fribourgeois permettait des achats groupés à des prix d'usine et d'éviter du gaspillage. Keystone-archives



**« Il y a déjà eu des demandes de revenir à ce modèle et de l'étendre en Suisse »**

Marie-France Roth Pasquier

tribution de médicaments dans les EMS, en collaboration avec les pharmaciens. Economiquement, le modèle permettait des achats groupés à des prix d'usine et d'éviter du gaspillage.

Selon une comparaison faite il y a plusieurs années, le coût en médicaments par jour et par résident s'élevait à 8,55 fr. en moyenne suisse et à 5,50 fr. à Fribourg. Lorsque le modèle a été supprimé, le Conseil d'Etat fribourgeois estimait la hausse des coûts à près de 3 millions de francs. Au niveau thérapeutique, « ce modèle apporte une plus-value en matière de qualité de prise en charge des patients. Il permet aussi un suivi des prescriptions pour chaque résident et une optimisation régulière des plans de traitements », disait l'an dernier la pharmacienne cantonale, Sophie Maillard.

Le système a tenu à la satisfaction générale jusqu'à ce qu'une modification des critères de compensation des risques le fasse capoter. Or pour beaucoup, il est tout à fait possible de répondre à cette exigence. « C'est une réelle source d'économies. Il ne faut surtout pas que le modèle tombe dans l'oubli », espère Marie-France Roth Pasquier.

## Pharmaciens au front

A Berne, les élus fribourgeois du National sont en train de signer une autre victoire. Ils sont tous signataires d'une initiative parlementaire portée par Marie-France Roth Pasquier, qui demande notamment de s'appuyer davantage sur les compétences des pharmaciens dans le système de santé et d'améliorer leur rémunération. « Ils font de la prévention, du conseil et sont souvent les premiers contacts en cas

de problème », relève l'élue. Son initiative a plu aux commissions des deux chambres. A l'administration aussi, qui a repris son contenu dans un prochain paquet de mesures destiné à baisser la hausse des coûts de la santé. Il devrait être soumis à la commission compétente en avril.

Face aux sénateurs, Johanna Gapany devra, elle, répéter ce qu'elle affirmait en 2021: « Le modèle fribourgeois est une évidence. Nous devons l'accepter, le rendre possible et même l'utiliser comme un exemple à suivre ». Lors du dernier débat, ses collègues avaient demandé un rapport à l'administration pour savoir si le modèle fribourgeois pouvait être appliqué ainsi ou si une modification légale est nécessaire. L'information désormais connue, et avec la décision du National d'hier, la sénatrice se dit optimiste. »